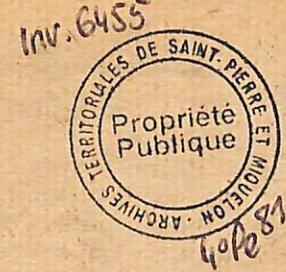


# LA VIGIE

## Journal de démocratie sociale DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

## Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

## INSERTIONS

Une à six lignes. . . . .	3 fr. 60
Réclames . . . . .	0 fr. 50
Faits divers . . . . .	1 fr. 00

## ÈRE NOUVELLE

Notre nouvel Administrateur M. Marchand vient de débarquer à St-Pierre. Il a produit la meilleure impression à tout le monde. L'air martial, l'aspect énergique, portant légèrement une cinquantaine de printemps, voilà ce que nous connaissons de lui en dehors des renseignements qui nous sont fournis par ailleurs sur le compte de notre chef de la colonie. M. Marchand a la réputation d'un homme travailleur, pondéré et plein de bienveillance. Il déteste la politique (il n'a pas tort).

M. Marchand doit son poste actuel à son propre mérite ; aucune influence n'est intervenue auprès de qui que ce soit pour le faire nommer à St-Pierre. C'est à son dossier, à ses notes et à ses qualités d'Administrateur qu'il doit l'honneur d'avoir été choisi par M. le Ministre des Colonies pour administrer nos îles déshéritées.

Nous souhaitons vivement que M. Marchand agisse paternellement et avec la plus grande bienveillance avec tout le monde ; nous ne voulons excepter personne, car si nous voulons relever la colonie, nous devons nous unir et marcher d'accord contre l'étranger qui convoite nos petites îles.

Tous les éléments de discorde doivent donc disparaître. Oublions le passé et, permettez l'expression, faisons peau neuve.

En ce qui nous concerne, nous oublierons tout ce qui s'est passé depuis le départ de notre dernier gouverneur, M. Angoulvant, qui a laissé de si bons souvenirs parmi nous.

Nous n'avons aucune faveur à demander à l'administration et nous ne lui demanderons jamais rien, si ce n'est un traitement égal, bienveillant et paternel pour tout le monde.

Nous sommes persuadés que M. Marchand adoptera cette façon de voir et n'époussera les querelles de personne.

Liberté, Égalité, Fraternité.

### Service Postal Anglais GLOANEC, LONGUE, DIDELOT

Pourquoi le représentant des îles Saint-

Pierre et Miquelon a-t-il proposé et fait proposer à des étrangers le service postal de cette colonie française ?

Pourquoi un marché honteux, où sécurité, garanties, clauses ont été tripotées à la discréction de l'étranger qu'on poursuivait d'indignes obséquiosités, a-t-il été aussitôt l'objet des réclamations de tout le monde.

Pourquoi cet acte anticolonial, baptisé au champagne, au mépris de la plus vulgaire pudeur, est-il l'objet d'un examen qui ne peut aboutir qu'à son rejet d'emblée par le gouvernement ?

Parce qu'il est trop transparent que c'est un marché fait non pour la colonie, ou pour les colons, ou dans l'intérêt du service, mais une manifestation hautement inconvenante faite contre une société française sous l'influence de ces obscurs envieux que tout le monde connaît à Saint-Pierre.

En un mot comme en mille, le service postal par loup-marinier anglais avec piano à bord, est la réponse de M. Didelot à l'insuccès de ses procédés vexatoires contre LA MORUE FRANCAISE.

Chacun se souvient que, poussé par M. GLOANEC, M. Didelot fit un humiliant pas de clerc en frappant cette Société d'amendes dites "de principe", lisez, de *partis-pris*, sous le ridicule prétexte que son vapeur postal, lorsque le temps ou les barques l'obligeaient à une navigation plus longue et plus dangereuse, ne fournissait plus une vitesse moyenne de dix nœuds en calculant la distance de Sydney et Halifax, non pas d'après le chemin parcouru, mais à vol d'oiseau.

Chacun sait combien exultaient les gens qu'il illumine Monsieur Gloanec jusqu'au jour où, sans tambour ni trompette, M. Didelot dut piteusement faire restituer l'argent indûment retenu, mais il ne faudrait pas connaître cet incapable, pour croire qu'il n'a pas préparé par représaille l'acte de M. Longue, qui s'est vanté de lui avoir promis de suivre le testament de rancunes à assouvir dont il lui fit jurer l'exécution.

Voilà pourquoi M. LONGUE a préparé et cuisiné un service postal anglais sans plus d'avis du ministère que M. Didelot lorsqu'il exhalait ses amendes "de principe".

Et voilà pourquoi, mis en présence de la "crasse" bassement machinée par pur esprit de parti, que constitue l'inimaginable contrat qu'on voulait lui faire accepter, le gouvernement, qui ne s'inspire pas dans les officines où il a été tripoté, s'est écrié à première vue que ce bloc enfariné ne lui disait rien qui vaille.

L'aveuglement volontaire de ce fricotage ne pouvait en effet résister au plus superficiel examen et tout sentait la corde dans une combinaison qui faisait si bien le jeu de nos voisins de Terre-Neuve.

Chiffres en mains, elle amenait la baisse de la morue des petits-pêcheurs la hausse du prix du charbon, et au point de vue sécurité, tant de l'exécution du contrat que des passagers eux mêmes, plus rien n'était assuré.

Celui qui pondit l'énormité de prétendre obtenir d'un concessionnaire français une vitesse moyenne ANNUELLE, acceptait un bateau qui serait remplacé l'HIVER par un sabot, et qui dans cette saison là surtout ne pourrait assurer ni vitesse ni ponctualité, étant absolument incapable de vaincre aucune difficulté. Le FOGOTA est incapable de faire le même service que le St-Pierre-Miquelon puisqu'il n'a pas la moitié de son tonnage. Le FOGOTA en s'y risquant, aurait aventure à ses passagers et son équipage, et aurait servi de cercueil à plusieurs d'entre nous. Voyez-vous le FOGOTA "clavé" dans les glaces pendant quinze jours, comme naguère le "PROPATRIA". Il aurait été broyé comme un feuillet la société concessionnaire aurait tranquillement laissé service postal et colonie en plan le cauchemar ayant été ridiculement réduit pour faire accepter à l'étranger un marché que la dignité commandait de réservé à des français. Cette Société LA MORUE FRANCAISE que fait elle donc pour que M. Longue ait prétendu se jouer d'elle au nom du gouvernement français ?

Sous un autre nom ses principaux actionnaires avaient précédemment, par patriotisme, sur la demande expresse du Ministre d'alors et pour que le pavillon étranger ne fut pas imposé à la Colonie dans son service postal, mis le PRO-PA-



TRIA dont le nom était un programme, sur la ligne.

Puis elle avait fait construire tout près le Saint-Pierre-Miquelon qui assure actuellement le service et dont le nom trop français encore peut-être donne, des cauchemars aux ignorants qui ne savent pas ce que rapporte la MORUE FRANCAISE au budget local et ce que serait la situation de la colonie le jour où, dégoûtée de tant de parti pris elle transporterait ailleurs le champ de ses opérations.

Combien de fois l'importance de ses opérations a-t-elle permis à la MORUE FRANCAISE de tenir des prix très avantageux à la petite pêche d'enrayer une paix inévitable, d'encourager par des offres que ses moyens lui permettaient de faire et de tenir!

Sont-ce Gloanec et les trafiquants infimes qu'il éclaire; qui dans les ténèbres de leurs cervaux, trouveront la même salutaire largeur de vues?

Il faut les avoir vus dès la moindre mauvaise nouvelle au commencement d'une saison dégringoler les prix et appeler la débâcle; il faut les avoir toujours vus mesquinement et bâtement égoïstes entraîner tout ce qui leur porte ombrage sans jamais s'arrêter devant aucune considération d'intérêt colonial même la plus simple.

Comme dans la fable c'est la queue jalouse qui voudrait conduire la tête dans la boue où elle marche et la faire tomber dans nu cloaque.

Pour faire enlever à une société qui rapporte au budget local 70 000 de ses recettes, une opération qu'ils ne peuvent faire eux-mêmes, ils allaient priver la population et se ruiner eux-mêmes. Un vapeur qui n'aurait apporté que la poste et les passagers, livrant la morue et le charbon à toutes les spéculations sans le moindre contrepoids, mais ce n'était même pas la fortune pour quelques-uns; cela n'assurait qu'une chose: la gêne pourtous et LA RUINE pour les PETITS, qui, il ne faut pas l'oublier pour être la matière à spéculation de ces cafards à courte vue, n'en sont pas moins la base essentielle de la prospérité de ce pays; de sorte qu'une fois ceux-là dégoutés tout se mourra faute d'intérêt et le pays était détruit d'un seul coup.

Accapareurs et cafards, diffuseurs, rapporteurs, casse-cou et incapables leur devise n'est certes pas: "bien faire et laisser dire". Il leur FAUT ce qu'ils appellent la politique c'est à dire le pelotage, l'accaparement, l'intrigue, le dénigrement de tout ce qu'ils ne comprennent pas, et les manœuvres par lesquelles ils embarquent tout ce que l'administration compte d'inexpérimentés, de présomptueux, ou de tri-poteurs, dans les bas fonds où il les compromettent.

On dirait qu'il ne peuvent pas vivre sans cette "politique" qui est une véritable course à la mort. Ils ne voient pas où ils vont et, un bandeau sur les yeux, ils demandent et réclament toujours et inlassablement ce qui peut le mieux procurer leur propre perte.

Tout l'effort des bons éléments de l'administration fut toujours de tâcher de se

dégager de leurs suggestions malsaines et de les conduire, au lieu de se laisser égarer au gré de leur vertige d'insanité.

Malheureusement cet effort ingrat fut presque toujours enravé et submergé par les intrigues, par lesquelles les vrais naufrageurs parvinrent à flatter, détourner, et finalement aveugler les arrivistes.

Nous venons de démontrer où mène ce petit jeu, et quel triste calcul a été surnoisiement proposé à l'agrément du ministère. Puisse cette nouvelle expérience être concluante, puisse-t-elle éclairer ceux qui mènent nos destinées, et qui ont intérêt à écarter les mauvais conseilleurs, qui sous des prétextes toujours nouveaux ne peuvent faire que ce que leur nature les porte à faire, une œuvre de destruction, de déception et de ruine.

## Nouvelles de France

Le dernier courrier nous apprend que Mgr. Légasse vient d'être admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour infirmités contractées en service. Voir journal officiel du 23 Janvier 1912.

*Par arrêté du ministre des colonies en date du 20 janvier 1912 M. Légasse (Christophe Louis), supérieur ecclésiastique des îles Saint-Pierre et Miquelon, a été admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'infirmités contractées au service pour compter du 7 octobre 1911.*

Cette nouvelle ne surprendra personne: il suffit de se rappeler le travail considérable que notre dévoué Préfet Apostolique s'est imposé pendant plus de douze ans pour le bien de la Colonie; sa santé devait nécessairement se ressentir de ce surmouvement constant.

Cette belle et grande église, qui fait la joie des St-Pierrais, ces vastes écoles libres, et toutes les autres œuvres, aux besoins desquelles il pourvoit si généreusement, disent assez haut ce que peut faire un dévouement tenace et à toute épreuve au prix de bien des sacrifices, de santé et autres, il est vrai.

La Séparation de l'Eglise et de l'Etat, est dit-on, imminente, hélas, dans la Colonie.

Comme dans les autres colonies, ceux de nos prêtres qui sont inscrits au cadre colonial auront droit, de ce fait, à une pension, faible dédommagement à leurs états de service; cette pension sera à la charge de la Colonie.

Mgr. Légasse était dans les conditions voulues pour y avoir droit. Mais pouvant choisir, il n'aura pas hésité, nous le connaissons assez pour l'affirmer à demander la pension de retraite pour infirmités, parce que cette pension est fournie par l'Etat et non par la Colonie qui n'aura pas un centime à débourser.

Nous devons lui savoir gré d'avoir tenu compte de la situation malheureuse de no-

tre pays.

Déjà peut-être beaucoup de nos lecteurs l'ignorent, Mgr Légasse ne touchait en France que 1800 Frs par an (1710 Frs nets si l'on déduit la retenue administrative de 5%). A quoi servait la somme restée disponible de ses émoluments coloniaux, soit 2.216 Frs? A parfaire le traitement des autres prêtres de la Colonie. Et voici que d'ici à la Séparation il a bien voulu renoncer, en outre à son traitement complet au profit des intérêts du Culte.

*Tout ce qui est inscrit au chapitre des Cultes sera ainsi distribué entre les divers desservants et vicaires en fonctions dans la colonie.*

Nous devons signaler à ce sujet la situation anormale et injuste qui est faite à notre Colonie au point de vue du Culte; depuis la suppression illégale de deux postes de vicaires de St-Pierre et d'un poste de prêtre suppléant et depuis la délibération prise par le Conseil d'Administration en date du 22 Novembre 1907, et nous devons cela à l'inspiration tracassière de Daygrand et consorts et de certains fonctionnaires de sinistre mémoire.

C'est au budget colonial et local qu'il appartient de subvenir aux besoins du Culte tant que ce service sera reconnu par l'Etat; les prêtres reconnus nécessaires par le Conseil Général et les anciennes Administrations devraient être payés comme autrefois par l'Administration.

Or cela n'est pas et si Mgr Légasse n'avait pas trouvé le moyen et les ressources pour s'assurer le concours de prêtres et de missionnaires volontaires et cela en dehors de l'Administration, le Service du Culte si important cependant aux yeux de nos religieux colons aurait été complètement désorganisé et bien de nos marins, pour ne pas dire tous, auraient déjà quitté ce triste rocher plutôt que d'y vivre sans prêtres.

On nous écrit de Paris que notre nouvel Administrateur, à qui LA VIGIE souhaite la bienvenue, est bien décidé à se pénétrer des vues et des besoins de la Colonie et à s'y intéresser corps et âme.

Il saura dans cette question comme pour le reste agir en fonctionnaire conscientieux clairvoyant et dévoué aux intérêts du pays. Nous aimons à l'espérer, et nous serons les premiers à l'encourager dans cette voie. Pas de politique mais de la bonne et saine administration, voilà ce que nous désirons.

En attendant nous faisons les vœux les plus ardents pour que Mgr Légasse se rétablisse complètement et revienne au plus tôt parmi nous. Nous savons du reste que le climat de son pays natal a sensiblement amélioré l'état de sa santé et qu'il va continuer comme par le passé à s'occuper des œuvres qu'il a péniblement fondées et à diriger les intérêts religieux de la Colonie.

Ici tout le monde et surtout nos marins à qui il a toujours donné des marques particulières de bonté lui en sont profondément reconnaissants et lui restent sincèrement attachés.

## Confession de Ferdinand le non catholique

Monsieur l'administrateur, mon père, je suis un grand coupable. J'en accuse d'avoir commis ma première gougaterie le 14 juillet dernier, sur la route de Savoyard en allant avec un petit commis d'habitation, donner l'ordre au maire de sortir d'une maison dite "Ancien Lazaret" où il se trouvait comme c'est la coutume ce jour là depuis un grand nombre d'années, avec les membres de la société du tir. Et cela sous prétexte qu'il n'avait pas demandé respectueusement la clef de l'immeuble. J'ai pour excuse que j'étais pas.

Comme il n'y a que le premier pas qui coûte j'ai roulé depuis de gougaterie en gougaterie à tel point que je ne saurais dire combien j'en ai commises.

J'ai écouté derrière les portes, des conversations anodines auxquelles j'ai voulu donner des suites abominables en les contrefaisant. J'ai fait rapports sur rapports pour essayer de nuire à des personnes dont la conscience est plus blanche que la mienne, alors que je me suis efforcé de blanchir des gens tellement malpropres qu'ils sont indécrobbables; je m'en rends compte trop tard.

De toutes ces grosses fautes je m'accuse ainsi que d'autres innombrables que je n'ose avouer tout haut; je vous en demande pénitence et absolution.

L'administrateur— Mon pauvre fils puisque vous avez commis tous ces méfaits vous n'êtes pas blanc, — vous refuse l'absolution. Pour pénitence, je vous conseille de déguerpir au plus vite, en propres termes: F... le camp!

## EPISODES DE LA GDE DUCHESSE DE GÉROLSTEIN

Ils étaient 23, 23 braves et bravasses qui discutaient avec une arrière-sécheresse sur les événements dont la Champagne a été le théâtre. Pour se mieux renfermer dans la fureur des éléments ils débouchaient force bouteilles, un erù cher à leurs cœurs.

De sa voix la plus suave la grande duchesse entonne la légendaire.

Voici le sabre, le sabre de mon père! en brandissant un énorme tire-bouchon.

Le brave général Tom-pouce glapit: nous nous sommes battus sur un champ de bouteilles!

Et la débandade est complète. Les mouche-en-l'air grimpent au paradis certains

s'arrêtent au balcon les autres gardent le plancher.

Alors dans un geste titubant le général Tom-pouce dit: le 1er corps est tout en haut le 2ème dans les loges et le 3ème ici, ce à quoi les deux braves qui lui servent de garde corps répondent: Nous sommes trois corps nichous là!.... nichous!.... nichous! s'écrie l'un d'eux qui passait par là et s'était déjà aperçu qu'ils n'étaient pas tous dans les locaux il faut s'assurer si ça n'est pas de la fraude!!.

Et là-dessus le bal commence par un Cake Walk digne du Moulin Rouge.

Vive la Gde Duchesse de Gérolstein !!!

## LA LETTRE DE M. DUPRÉ

Or donc, M. Dupré artiste lyrique oh combien nous a adressé, à la date du 30 janvier 1912, c'est à dire 10 jours après la sortie de la "Vigie" une lettre rectificative d'inexactitudes contenues, selon lui, dans notre article intitulé: *Le Rigolettard Savcyard*, nous priant et même nous requérant de la publier dans notre prochain numéro.

Comme nous l'avons déjà dit, nous ne pouvions retarder pour lui plaisir, la sortie de notre journal, car s'il lui a fallu dix jours pour pondre le chef d'œuvre pas...lyrique du tout, il nous était bien permis d'en exiger au moins cinq pour le couver et le faire éclore.

Encore ne pouvons nous lui donner entière satisfaction. Cette lettre en effet sent le *Deuc*, (et ça n'a pas parfumé pas) à plein nez. On sait que cet animal a des cornes et qu'il aime à s'en servir. Le Bouc en question en a, et de fort longues, vous pouvez nous en croire il voudrait bien se servir de la "Vigie" pour les enfouir dans le ventre ou dans le dos de ses adversaires. Cela nous ne le permettrons pas et nous allons les lui couper au ras la tête.

En d'autres termes, M. Dupré, ou plutôt M. Longue a eu le tort de mettre des tiers en cause et, ce qui est plus grave, de vouloir les injurier. Il ne les nomme pas, il est vrai, mais tous ceux qui ont assisté comme nous à cette fameuse séance *lyrico-comique*, pourraient les reconnaître et la "Vigie" n'est pas un déversoir d'ordures à l'adresse de qui que ce soit.

Ceci serait donc plus que suffisant pour que nous refusions d'insérer la lettre de M. Dupré ou plutôt de M. Longue. Mais comme nos lecteurs seront enchantés d'admirer ce chef d'œuvre raccourci et rendu présentable par nos soins, nous nous exécutons bien volontiers.

Voici le poulet

St-Pierre le 30 Janvier 1912

Monsieur le gérant du journal la "Vigie"

Vous avez publié dans votre journal du 20 janvier courant, à la 30 page 20 colonne, un article relatif à la représentation de Rigoletto organisée par moi et qui renferme des allégations complètement inexactes.

Vous dites, en effet, que M. Longue avait été prié d'honorer de sa haute présence cette représentation.

Mesdames et Messieurs Longue, Dupuy et Chaleil sont venus à cette représentation, non comme invités mais bien au contraire munis de tickets pris à l'avance et portant le numéro des chaises qu'ils avaient louées.

(ici nous coupions les cornes du Bouc longitudinalement.)

Je vous prie, au besoin je vous remercier de vouloir bien insérer la présente pour votre prochain numéro.

Signé : Dupré  
artiste lyrique

Si nous savons ce que "parler veut dire", si nous avons bien compris en un mot, ce que M. Longue, par la plume de M. Dupré *artiste lyrique*, reproche à notre article, c'est ce petit membre de phrase "concert qu'il avait été prié d'honorer de sa haute présence". Rectifications donc, de bonne grâce, et mettons "de sa Basse Présence". C'est plus juste, en effet.

Ajoutons même que nous croyons sincèrement M. Longue, sur parole, quand il affirme avoir payé les tickets à lui offerts par M. Dupré: Ce n'est pas aux pauvres diables à faire la charité aux riches; mais ce que nous nous permettrons de lui reprocher à notre tour c'est d'être arrivé en retard — à 9 heures 10 exactement, — alors que la levée du rideau était fixée à 8 heures précises, alors que les portes du cafè du Midi, où avait lieu la représentation, étaient déjà fermées depuis 20 minutes.

Un autre reproche que nous pourrions également faire à M. Dupré, *artiste lyrique*, c'est que 10 des places ayant été louées et retenues à l'avance par d'autres personnes, tout aussi respectables que M. Longue, M. Dupré était tenu d'en réserver et d'en trouver contre que coute, pour satisfaire ces personnes qui avaient encore sur M. Longue l'avantage de n'être pas en retard — 20 que les places désignées à ces personnes par les commissaires de la salle, une fois occupées, M. Dupré était mal venu de vouloir ensuite les reprendre pour les donner à M. Longue sur qui personne ne comptait plus.

Si le scandale a eu lieu c'est donc bien par la faute de M. Longue d'abord qui n'avait qu'à faire comme tout le monde et être là à l'heure fixée, et ensui-





te par la faute de M. Dupré qui n'avait pas réservé assez de places pour satisfaire toutes les personnes qui en avaient loué

Que chacun prenne donc sa responsabilité, vous, la votre, M. Dupré et M. Longue la sienne!

Il nous est revenu, en effet que vous auriez cherché à vous disculper aux yeux de Mr Longue en voulant lui faire croire que vous n'étiez pas *le maître de la salle*, qu'on vous avait en un mot, *défendu de réservr une place à l'administrateur p.i.* M. Longue aurait même fait une enquête à ce sujet mais vous aurait pris en flagrant delit... *d'irexactitude*, pour ne pas dire davantage.

Si ce bruit, était réellement fondé, nous aurions là, du même coup l'explication de la lettre ci-dessus, bien digne peut-être, de son inspirateur, mais par contre, bien peu honorable pour vous.

Un point! c'est tout... pour aujourd'hui.

## Nouvelles de Terre-Neuve

Monsieur John E. Lake de Fortune n'est pas content, c'est du moins ce qui résulte d'une lettre qu'il publie dans l'*Evening Chronicle* de St-John's du 11 Janvier dernier.

Il voudrait absolument un agent de police à Fortune afin d'empêcher la variole de se répandre dans cette localité.

Il jure, il peste, s'en prend à tout le monde et même à St-Pierre, où dit-il, la facilité avec laquelle on se procure du rhum, est un danger de propagation de la maladie.

M. John E. Lake semble avoir de singulières notions sur le traitement de certaines maladies. Nous avons toujours entendu dire que, dans les cas d'épidémie, un bon verre de rhum ou de cognac était un excellent préventif. Lui venir un agent de police à tout prix, un (constable) comme il dit. Il lui faut un constable ou tout est perdu.

M. John E. Lake, lorsqu'il vient à St-Pierre et cela lui arrive encore assez souvent, ne fait pas la petite bouche sur un ou même sur plusieurs verres de rhum; pourquoi donc voudrait-il empêcher les autres d'en boire? D'autant plus qu'il n'y a pas de rhum qu'à St-Pierre et qu'il y a tout autant d'ivrognes, s'il n'y a plus à Terre-Neuve qu'ici.

La lecture de la lettre en question nous renseigne sur la maladie qui court en ce moment sur certaines parties de la côte de Terre-Neuve.

On n'y dit pas qu'elle ait fait jusqu'à présent une seule victime, les personnes qui en sont atteintes vaquent à leurs occupations ordinaires travaillent, voyagent, en un mot ne sont pas arrêtées. Les docteurs disent que c'est une maladie de la peau occasionnée par le froid.

Nous sommes très heureux d'apprendre que le mal n'est pas grave et que quelques

précautions élémentaires suffisent pour en guérir.

Malgré tout ce qu'en peut dire le sieur John E. Lake qui réclame un constable au nom de l'humanité, ce n'est pas la variole et nous espérons que les mesures un peu sévères prises à St-Pierre en ce moment contre les bateaux venant de Terre-Neuve seront levées.

Tout en étant les premiers à demander que de grandes précautions soient prises dans le cas d'une épidémie réelle et bien caractérisée, nous ne voudrions pas, d'un autre côté, que trop de sévérité inutile soit la cause d'un manque à gagner pour le commerce St-Pierrais; or on sait que c'est l'intérieur l'époque où beaucoup de bateaux de la côte viennent ici faire des affaires, achat de sel, d'engins de pêche, réparations etc etc.

Nous devons à ce propos signaler que depuis plusieurs années, à peu près à la même époque, les ports de la Baie de Fortune sont consignés et qu'il est fait beaucoup de bruit au sujet de maladies qui sont, sinon imaginaires, du moins sans importance.

Notre Consul à St-Jean qui reçoit des rapports plus ou moins authentiques et intéressés envoie de suite à St-Pierre des notes alarmantes et crues, voilà qu'on prend ici des précautions draconniennes qui ont pour résultat d'empêcher les bateaux anglais de fréquenter notre port.

Nous sommes convaincus qu'il y a beaucoup de bluff dans ces rapports, nos voisins les anglais nous détestent cordialement, on le sait et ils ne perdent aucune occasion de nous faire du tort.

C'est pourquoi nous jetons le cri d'alarme et nous demandons à M. le Président de la Chambre de Commerce ce qu'il fait, ce qu'il compte faire pour sauvegarder nos intérêts commerciaux. Va-t-il avoir le temps de s'en occuper? Ou bien la poursuite de ses combinaisons politiques, absorbe-t-elle tout son temps?

Agissez M. Gloanec, agissez, le commerce vous a été pour cela et non pour faire des discours saugrenus sur les quais de St-Pierre. Autrement, allez vous-en et laissez mettre à votre place une personne disposée à défendre nos intérêts lorsqu'ils sont menacés.

Un mot en terminant à M. J. E. Lake.

« We sincerely hope M. John E. Lake will not have to suffer from small pox, large pox, skin disease, breaking out, cold sores or other troublesome affection mentioned in his letter. We advise him, if he is afraid, to drink every morning and evening a good glass of first class rum, he is sure not to be sick. We would willingly send him a couple of gallons of a good quality, but duty on this liquor is very heavy, we shall wait until he comes to St-Pierre next, then will have a jolly good time over a good bottle or two of Demerara.

Rumeau

## Mise au Point

Nous avons appris que M. Thélot entre-

preneur du Service d'Eclairage électrique avait, il y a environ un mois, mis la Municipalité de St-Pierre en demeure de lui fournir l'eau nécessaire au bon fonctionnement de ses machines.

M. Thélot qui avait à cette occasion requis les Services d'un huissier, alléguait que s'il n'avait pas assez d'eau la faute en était à la Municipalité car, disait-il une partie du canal en bois qui conduit les eaux de la Vigie au Réservoir du Rond-Point était démolie et toute l'eau se répandait dans la montagne.

Un constat fut opéré, l'huissier et les parties en cause y assistèrent et il fut prouvé que, contrairement à ce qu'avancait M. Thélot, le canal en question était en bon état et conduisait l'eau au Réservoir du Rond-Point.

Nous avons dans les deux derniers numéros de la Vigie donné les raisons pour lesquelles les habitants n'ont depuis quelque temps de l'eau que pendant quelques heures par jour. Nous avons dit aussi que des travaux assez importants seraient nécessaires pour assurer l'approvisionnement d'eau en toute saison.

Il n'en est pas moins vrai que des bruits de nature à discréditer la Municipalité ont couru en ville à ce moment les mauvaises langues n'ont pas manqué de marcher. C'est pourquoi nous avons tenu à mettre les choses au point et à rétablir la vérité.

Il nous semble que M. Thélot aurait pu procéder avec la Municipalité autrement que par voie d'huissier, c'eût été plus courtois et moins brutal, d'autant plus qu'il n'a pas à se plaindre des agissements de la Municipalité à son égard.

M. Thélot a été mal conseillé, ses amis étaient heureux de penser que la commune pouvait avoir une vilaine affaire sur les bras, et voilà qu'ils en sont pour leurs frais de méchanceté.

Puisque nous sommes sur ce chapitre nous nous permettons de poser quelques questions à l'entrepreneur de l'éclairage électrique.

1o Est-il vrai, qu' étant donné la situation de l'usine, il peut avoir l'eau de la ville 4 à 5 heures par jour ?

2o Est-il vrai, que dans ce laps de temps il peut recevoir dans sa citerne assez d'eau pour assurer l'éclairage toute la nuit ?

Pourquoi alors la lumière est-elle éteinte vers minuit au lieu d'éclairer jusqu'au jour.

Les méchantes langues ont voulu déconseiller la Municipalité. Savez-vous ce que les méchantes langues disent aujourd'hui de vous ?

Que si vous n'avez pas assez de houille blanche, c'est parce que votre citerne fuit de tous les côtés et que d'autre part la houille noire vous fait défaut.

Est-ce vrai ou est-ce faux ? Si on faisait opérer un constat, qu'en dites-vous ?

LUX